CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o Pour la feuille seulement.—DIX PIASTRES PAR AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payées, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, en en ait fait connaître son intention par écrit, à l'*Éditeur* de l'Abeille *seulement*, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en Anglais et en Français. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est D'UNE PIASTRE pour *dix lignes ou moins*, pour la première insertion de chaque langue, et *cinquante cents* pour les insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par *intervalle* seront cotés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis *commerciaux*, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement ur gazette sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de l'*Abeille* n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement

Lignes des Malles Journalières des E. Unis, de la Mobile à la Nelle.-Orléans.

Bateau à vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine Wm Marks.
Bateau à vapeur ALBERT, capit. Chs Walker.
Bateau à vapeur LEONIDAS, capitaine Hutton.
Bateau à vapeur MAZEPPA, capt. Joseph Cersac.
Tous ces bateaux à vapeur sont de première classe, et sont commandés par des hommes experts et bons marins; la plus grande ponctualité sera observée pour leurs heures de départ. Les passagers seront traités avec tous les égards possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à 2½ heures de l'après-midi; à la Mobile à 9 heures et demie du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à
TOURNE & BECKWITH, Agents.
28 et 29, Nouvelle Levée.

N. B. Les passagers qui veulent partir pour la Mobile, sont invités à se rendre au bout du chemin à coulisses à 2 heures.

Le diner sera servi à bord des bateaux à vapeur, à 3 heures de l'après midi. 25 fev

POUR LOUISVILLE.—Le bateau-à-vapeur bon marcheur, ROB ROY, capitaine Hugh Fingren, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira pour suivre mont Samedi prochain, 5 mars, à 10 heures du matin. Pour la balance de son fret ou passage, s'adresser à bord ou à
FORSYTH, GOODWIN & FORDS
1 mars

POUR LOUISVILLE.—Le beau bateau-à-vapeur BALTIC, capitaine M. Quarrier, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira pour Louisville et les ports intermédiaires, Vendredi prochain, 4 mars. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
TOURNE & BECKWITH, Agents.
28 et 29, Nouvelle Levée.

N. B. Les passagers qui veulent partir pour la Mobile, sont invités à se rendre au bout du chemin à coulisses à 2 heures.

Le diner sera servi à bord des bateaux à vapeur, à 3 heures de l'après midi. 25 fev

POUR LOUISVILLE.—Le bateau-à-vapeur bon marcheur, ROB ROY, capitaine Hugh Fingren, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira pour suivre mont Samedi prochain, 5 mars, à 10 heures du matin. Pour la balance de son fret ou passage, s'adresser à bord ou à
FORSYTH, GOODWIN & FORDS
1 mars

POUR LOUISVILLE.—Le beau bateau-à-vapeur BALTIC, capitaine M. Quarrier, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira pour Louisville et les ports intermédiaires, Vendredi prochain, 4 mars. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
TOURNE & BECKWITH, Agents.
28 et 29, Nouvelle Levée.

N. B. Les passagers qui veulent partir pour la Mobile, sont invités à se rendre au bout du chemin à coulisses à 2 heures.

Le diner sera servi à bord des bateaux à vapeur, à 3 heures de l'après midi. 25 fev

Pour le nord et les côtes.

POUR APALACHICOLA.—Le pilotbot régulier brick ENERGY, capitaine Wilcox, sera le premier bâtiment à partir en plus grande partie du chargement est engagée. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la Poydras ou à
TOURNE & BECKWITH,
1 mars nos. 28 et 29. Nouvelle-Levée.

POUR BOSTON—Le brick EXPORT peut prendre 4 à 500 barils, ou le même poids en marchandises d'encombrement, si l'on s'adresse immédiatement à bord, en face le poteau no. 96, ou à
HARROD & QUARLES.
29 février

POUR BOSTON.—Le beau navire NEVA, capitaine Perkins, doit partir incessamment. S'adresser à bord ou à
HARROD & QUARLES,
9fev rue de la Douane, No. 24.

Pour les Ports d'Europe.

POUR LIVERPOOL—La belle barque anglaise ELEANOR, capitaine Davidson, est prête à prendre un fret pour le susdit destination. S'adresser à
WM. VANCE,
22 fev rue de la Douane, No. 18.

POUR BALTIMORE—Le beau brick goëlette vollier PILGRIM, capitaine Martin, ayant la majeure partie de sa cargaison à bord, partira incessamment. Pour le reste du fret, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue Poydras, ou à
HARROD & QUARLES.
22 fev rue de la Douane, No. 20.

POUR LIVERPOOL—Le navire anglais, fin voilier CONSBROOK, capitaine Brewster, peut prendre 1300 balles de coton. Pour le reste du passage, s'adresser à Wm. VANCE,
22 fev 18, rue de la Douane.

POUR LIVERPOOL.—La superbe barque anglaise, fine voilière, A. I CAMBRIAN, capitaine Gowan, ayant presque tout son chargement, peut encore pour le complétement prendre 250 ou 300 balles de coton. Pour le fret, s'adresser à
G. VANCE & GAMBLE
19 fev

Pour Liverpool.—Le superbe navire anglais, fin voilier CELIA, capitaine John Black, est prêt à prendre chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
G. VANCE & R. GAMBLE.
12 fev

Pour Liverpool.—Le navire neuf A. I. ORLEANA, capitaine Cameron, peut encore prendre de 2 à 300 balles de coton. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, pour 8 ou 10 passagers, s'adresser à
JAMES GRIMSHAW, 79, rue du Canal.
12 fev

Pour Liverpool ou le Clyde.—La superbe barque anglaise, doublée, clouée et chevillée en cuivre, MOUNTAINEER, capitaine Wm. Aberdeen, est prête à prendre son chargement, et sera promptement expédiée. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le poteau no. 52, ou à
G. VANCE & GAMBLE.
12 fev

Pour Liverpool—La baryue anglaise A. I. JOHN WALKER, capitaine W. Black, doublée et chevillée en cuivre, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à
Wm. VANCE, rue de la Douane, no. 18
13 fev

Pour Liverpool—La navire anglais A I ORIENT, capitaine W. Scott, fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de superbes emménagements, s'adresser à
Wm. VANCE,
13 fev 18, rue de la Douane.

Pour les ports du Mexique.

POUR TAMPICO, Passage seulement.—La belle goëlette fine voilière WATERWICH, capitaine Manson, partira dans quelques jours pour ce port. Elle peut recevoir encore plusieurs passagers, ayant de très beaux emménagements. S'adresser à bord ou capitaine, ou à
27 fev—37 WM. MERLE & Co.

POUR MATAGORDA.—La goëlette fine voilière WILLIAM & FRANCIS, capitaine Watts, doublée et chevillée en cuivre, est maintenant prête à recevoir son chargement, et partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, ou à
WM. BRYAN,
27 fev—37 rue de la Vieille Levée.

POUR TAMPICO.—Le brick mexicain DELEYSE, capitaine Espinola, ayant la moitié de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage. S'adresser à bord ou à
J. PRATS & FILS.
27 fev

POUR MATANZAS—La goëlette fine voilière CALLAO, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la rue Poydras, ou à
TOURNE & BECKWITH,
3 fev 28 et 29, Nelle.-Levée.

Pour Veracruz—La goëlette mexicaine VENUS, capitaine Alzina, ayant son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
J. PRATS & FILS.
5 fev

Pour Veracruz—La goëlette mexicaine ANA-MARIA, capitaine Gomez, ayant une grande partie de son chargement engagée partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
J. PRATS & FILS.
5 fev

A VENDRE OU A FRETER.—Le brick ELIZA DAVIDSON, enregistré du port de 193 pieds tonneaux, construit à New-York, en bois de chêne et cèdre, doublé et chevillé en cuivre, et parfaitement bien gréé, porte 2000 barils ou 300 boucauts de sucre, sans tirer beaucoup d'eau. S'adresser pour les conditions, au capitaine Alexandre, à bord en face de la rue Poydras, à
HARRISON, BROWN & Co.
19 fev 47, rue Bienville.

A LOUER OU A FRETER.—La barque de construction de Baltimore JOHN A. ROBB, connue pour sa marche supérieure, doublée, clouée et chevillée en cuivre, A. I., commandé par le capitaine Bennett, et portant environ 750 balles de coton, est prête à prendre un chargement. S'adresser à bord, au premier quai au-dessous du chemin à coulisses, ou à
HARRISON, BROWN & Co.
19 fev rue Bienville, No. 47.

A FRETER.—On demande à fréter un bâtiment qui se cale que 5 à 6 pieds d'eau, avec un fort chargement destiné à un port du Texas. S'adresser au
WM. BRYAN, 36, Vieille Levée.
22fev

A FRETER.—Pour un port dans le nord ou la Méditerranée, le joli brick luberkois FLORA, capitaine Shrein, du port de 180 tonneaux. S'adresser au capitaine à bord, en face du poteau 50, ou à
LATASTE & BRULATOUR,
24 fev rue Royale, no. 1.

A LOUER OU A FRETER.—La belle barque anglaise MADRASS, A. I., doublée, clouée et chevillée en cuivre, commandée par H. Thornton, portant environ 1600 balles de coton. S'adresser au capitaine à bord, deux rangs au-dessous du marché aux légumes, ou à
WILLIAM VANCE,
22 fev no. 18, rue Douane.

Lettres de change, à vendre par
JAMES GRIMSHAW,
6fev—37 no. 79, rue du Canal.

A LOUER OU A FRETER.—Pour un port dans la Nord de l'Europe ou la Méditerranée. Le superbe brick de Lubeck, fin voilier, NEPTUNE, capitaine Dalman, sera prêt à prendre son chargement dans peu de jours. Pour le fret, s'adresser au capitaine à bord, ou à
P. O. SORBE,
22 fev—10 no. 118, rue Royale.

A FRETER.—Pour un port du nord de l'Europe, ou de la Méditerranée.—Le beau brick lubeckois FLORA, capitaine Shrein, du port de 193 tonneaux. S'adresser au capitaine à bord, en face le poteau no. 50, ou à
LATASTE & BRULATOUR
27 fev

A FRETER.—La goëlette doublée et chevillée en cuivre, ORIENT, capitaine Morgan, du port de 98 tonneaux, parfaitement bien gréée, est prête à partir pour cette destination S'adresser pour les conditions, à bord, en face de la rue St. Louis, ou à
TOURNE & BECKWITH,
10 fev nos. 28 et 28, Nouvelle Levée.

A VENDRE—La bonne et belle goëlette PROVIDENCE, qui n'a pas encore trois ans de construction, du port de 113 tonneaux, à pont élevé, bien construite avec soufflage et en bon état. Elle sera vendue à bon marché. S'adresser à
HARROD & QUARLES,
9fev rue de la Douane, no. 24.

A VENDRE A L'AMIABLE.—Une maison en briques, de quatre appartements située rue du Quartier, No. 144, entre Dauphine et Bourgogne, ayant 38 pds 2 pcs face à la rue du Quartier sur une profondeur régulière de 95 pieds 3 pouces, mesure française. Si ladite propriété n'est pas vendue à l'amiable d'ici au 14 mars elle sera vendue à la Bourse de Hewlett le 15 mars, à midi, par F. Dutillet & Delery, encanteurs de cette ville. S'adresser à la même maison.
25 fev-10

Magasin à Louer—Au coin des rues Poydras et St. Charles, près du Théâtre de M. Caldwell. Ce magasin est très convenable pour un confiseur ou un marchand de soieries en détail.

L'intention du propriétaire est de ne pas le louer pour y tenir une épicerie.

Aussi à Louer, dans la même maison, 2 jolies chambres bien meublées et une écurie pour 4 chevaux.
25 janv—37

CONSULAT DU MEXIQUE.

Nouvelle-Orléans, 12 février 1836.

Monsieur, conformément à des ordres qui viennent d'être reçus au consulat mexicain de l'honorable J. M. Ortiz Monasterio, secrétaire d'État de la République, il devient de mon devoir de donner toute publicité à la circulaire ci-inclose, adressée par son excellence le secrétaire de la guerre et de la marine, le 30 décembre dernier, à toutes les autorités civiles et militaires de la république mexicaine.

Veuillez, monsieur insérer dans votre feuille ce document; vous obligerez,
F. PIZARRO MARTINEZ,
Consul Mexicain.

Département de la guerre et de la marine.

CIRCULAIRE. Le gouvernement Suprême a reçu l'avis qu'aux États-Unis du Nord il se forme des assemblées dans le but avoué de faire et d'armer des expéditions contre la république mexicaine, porter secours aux rebelles, alimenter la guerre civile et faire éprouver à notre patrie toutes les calamités qui en sont la suite. Aux États-Unis, cette ancienne alliée de notre pays on a positivement organisé des expéditions semblables à celle que commandait le traître Jose Antonio Mejia et autres et elles sont mises en marche pour le Texas.—On leur a fourni toute espèce de munitions de guerre, ce qu'on a mis les colonies révoltées en état de faire la guerre à la nation qui les avait comblées de bienfaits. Le gouvernement est assuré d'une manière positive que ces actes, reprouvés par la sagesse des lois américaines, sont aussi d'esapprouvés par son gouvernement avec lequel nous conservons la meilleure intelligence et une harmonie inaltérable. Mais comme ces spéculateurs et aventuriers ont réussi à se soustraire aux châtimens qui les attendaient dans leur patrie, il est nécessaire de prendre des mesures pour leur punition future. Son Excellence le président par intérim de la république, ne pouvant rester indifférent à de pareilles agressions qui sont, non-seulement un attentat à la souveraineté de la nation mexicaine, mais encore une violation insigne du droit des gens universellement reconnu, a ordonné la mise à exécution des ordonnances suivantes:

1o. Les étrangers qui débarqueront sur les côtes de la république ou y pénétreront par terre, en armes et dans l'intention d'attaquer notre pays seront réputés pirates et punis comme tels, attendu qu'ils n'appartiennent à aucune nation contre laquelle la République est en guerre, et qu'ils ne combattent pas sous un pavillon reconnu.

2o. Sevont aussi réputés pirates et punis comme tels tous étrangers qui introduiront par mer ou par terre dans les lieux occupés par les rebelles, des armes ou des munitions de guerre dans le but de fournir ces approvisionnemens aux insurgés.

J'ai l'honneur de vous communiquer ces ordonnances pour que vous veilliez à leur plaine et entière exécution. Mexico 30 décembre 1835.

13 fév—30 TORNEL

CIRQUE DE BROWN & Co.

Quelques portes après le Théâtre Américain.

Les directeurs ont l'honneur d'annoncer au public de la Nouvelle-Orléans, que leur troupe étant arrivée, leur intention est d'ouvrir leur établissement pendant toute cette semaine.

Ils présenteront une grande variété de tours nouveaux de gymnastique, de force et d'adresses.

Parmi les nombreux talens qu'ils ont engagés, ils prennent la liberté de désigner les suivans:

Messrs. North,	Messrs. Rockwell,
Stickney,	Minnich,
Rogers,	Shay,
Waters,	Wills,
Levi,	Stone,
Ricardo,	Phillips,
Long,	Le jeune Lipman.

L'ENFANT-PRODIGE

Mademoiselle Rosaline Stickney.

Le célèbre boufon, Mr. Blackburn.

Prix d'entré.—Loges 75cts. Gallerie, 50cts.

Les portes seront ouvertes à 6 heures et la représentation commencera à 7 heures précises.

Des officiers de police seront présens pour maintenir l'ordre.

Les esclaves ne seront pas admis sans une permission de leurs maîtres.

On peut retenir des places depuis 10 heures du matin, jusqu'à 4 heures du soir.

Pour les détails de la représentation de chaque jour, voyez les affiches. 13 jan

AVIS—Attendu que Toussaint Mossy père, s'est adressé à moi pour faire annuller les deux cautionnements suivants, souscrits par lui comme encanteur pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.

Le premier, de huit mille piastres souscrit par lui, le 29me jour de juin 1829.

Le second, de huit mille piastres souscrit par lui, le 16me. jour de février 1831.

Avis est par ces présentes, donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire par écrit au bureau du secrétaire d'État, dans les quatre vingt dix jours qui suivront la dernière publication du présent avis, les raisons pour lesquelles la dite caution ne devrait pas annullée et anéantie

Donné sous mon seing et le sceau de l'État de la Louisiane, à la Nouvelle-Orléans, ce troisième jour de Février, mil huit cent trente six, et de l'indépendance des Etats-Unis la 60e.
E. D. WHITE,
Par le Gouverneur,
4 fev—30 Martin Blache, Secrétaire d'Etat.

Ministère de la guerre et de la marine.

CIRCULAIRE. Le gouvernement Suprême a reçu l'avis qu'aux États-Unis du Nord il se forme des assemblées dans le but avoué de faire et d'armer des expéditions contre la république mexicaine, porter secours aux rebelles, alimenter la guerre civile et faire éprouver à notre patrie toutes les calamités qui en sont la suite. Aux États-Unis, cette ancienne alliée de notre pays on a positivement organisé des expéditions semblables à celle que commandait le traître Jose Antonio Mejia et autres et elles sont mises en marche pour le Texas.—On leur a fourni toute espèce de munitions de guerre, ce qu'on a mis les colonies révoltées en état de faire la guerre à la nation qui les avait comblées de bienfaits. Le gouvernement est assuré d'une manière positive que ces actes, reprouvés par la sagesse des lois américaines, sont aussi d'esapprouvés par son gouvernement avec lequel nous conservons la meilleure intelligence et une harmonie inaltérable. Mais comme ces spéculateurs et aventuriers ont réussi à se soustraire aux châtimens qui les attendaient dans leur patrie, il est nécessaire de prendre des mesures pour leur punition future. Son Excellence le président par intérim de la république, ne pouvant rester indifférent à de pareilles agressions qui sont, non-seulement un attentat à la souveraineté de la nation mexicaine, mais encore une violation insigne du droit des gens universellement reconnu, a ordonné la mise à exécution des ordonnances suivantes:

1o. Les étrangers qui débarqueront sur les côtes de la république ou y pénétreront par terre, en armes et dans l'intention d'attaquer notre pays seront réputés pirates et punis comme tels, attendu qu'ils n'appartiennent à aucune nation contre laquelle la République est en guerre, et qu'ils ne combattent pas sous un pavillon reconnu.

2o. Sevont aussi réputés pirates et punis comme tels tous étrangers qui introduiront par mer ou par terre dans les lieux occupés par les rebelles, des armes ou des munitions de guerre dans le but de fournir ces approvisionnemens aux insurgés.

J'ai l'honneur de vous communiquer ces ordonnances pour que vous veilliez à leur plaine et entière exécution. Mexico 30 décembre 1835.

13 fév—30 TORNEL

AVIS.—Le soussigné possède les moyens et peut effectivement guérir les ruptures ou hernies. Il se réfère aux certificats ci-dessous. Son intention est de rester quelques jours en cette ville si ses services sont agréés du public.

WM. ADAIR,
Chez le docteur Sharp, rue Tchoupitoulas, no. 180.
Lewis T. Adair sera toujours visible à domicile.

CERTIFICATS.

7 juillet 1835.

Je certifie par les présentes que William Adair m'a appliqué deux de ses bandages le 20 avril dernier, ayant une double descente: déjà une d'elles est entièrement guérie, et je ne doute pas que l'autre ne le soit aussi en le soignant attentivement. Je dois ajouter que je n'ai éprouvé aucune difficulté à porter ce bandage jour et nuit, loin de là, j'en ai éprouvé un grand soulagement; j'ai été capable de travailler depuis ce moment plus que je ne l'avais jamais fait—je puis aujourd'hui travailler dans mes champs—une descente est entièrement réduite et j'espère qu'avant peu il en sera de même avec l'autre; mais comme je suis âgé de 62 ans, je ne puis espérer d'être guéri radicalement aussi promptement qu'un jeune homme. Je dois ajouter de plus que ce bandage a toujours retenu mes entrailles en leur lieu et place.

GEORGE CROU.
attesté par JOHN BUTLER.

N. B.—Je dois aussi ajouter que, tant que j'ai porté ce bandage, j'ai pu travailler à ma ferme sans aucune difficulté—depuis de longues années je n'avais jamais été aussi actif

Je certifie par ces présentes que Wm. Adair a appliqué à mon fils John qui avait une hernie, un de ses bandages qu'il a porté pendant un mois—après ce temps j'ai tout lieu de croire qu'il a été parfaitement guéri.

Signé par moi ce 3 avril 1835.
ISAIAH PLUMMER.

9 juillet 1835.

Cynthiana, 10 février 1835.

La présente est pour certifier que je me suis adressé à Wm. Adair pour faire guérir un de mes négrillons d'une double hernie qui présentait le plus mauvais caractère—après 19 jours d'application du bandage une était réduite, et l'autre, je le pense, ne tardera pas à l'être—je n'hésite pas à recommander Wm. Adair à toutes les personnes qui souffrent de cette infirmité

Donné sous mon seing ce 10 de février 1835.
JOHN MOOR.

Comté de Nicholas, 27 février 1835.

Je certifie par ces présentes que Wm. Adair a appliqué un de ses bandages à mon fils, qui l'a porté 31 jours: au bout de ce temps je lui ai enlevé; alors il a parcouru la ma son, sauté à bas du lit deux ou trois fois, et fait des efforts en se baissant sans qu'il lui en résulte de moins inconvénient. Je le crois à présent parfaitement guéri.
AMBROSE SIMES.

Je certifie que j'avais un négrillon qui avait une hernie dangereuse d'un côté, que je me suis adressé à Wm. Adair qui lui fit l'application d'un de ses bandages, ce qui l'a guéri de sa descente. Il a porté ce bandage 3 mois et 25 jours, et maintenant, qu'il en est débarrassé et le crois guéri radicalement.

Donné sous mon seing ce 5 juin 1835.
JAS. MILLER.
Mayseville Kentucky, 9 nov. 1835.

La présente est pour certifier qu'ayant horriblement souffert pendant l'espace de 14 ans par suite d'une hernie, je m'adressai à M. Adair, habitant de Kentucky, après un traitement de trois mois, il m'a radicalement guéri, et j'ai porté son bandage sans qu'il me gênât en rien dans mes travaux. Mon âge est de 34 ans.
JOHN JACOBS.

Fleming County Kentucky, 19 déc. 1835.

Je certifie que Wm Adair a appliqué un de ses bandages sur mon fils George W. Redden, qui dans 32 jours a été radicalement guéri.
CALEB REDDEN.
Mason, Kentucky.

Je certifie que Wm. Adair a fait l'application de ses bandages sur mes deux fils William et Joseph Clarke qui les ont porté depuis le 23 mai jusqu'au 4 juillet, ce qui fait 42 jours. A cette époque ils étaient parfaitement guéris.

Donné sous mon seing ce 21 août 1835.
T. DANIEL CLARKE.

Je certifie que Wm. Adair m'a fait l'application d'un de ses bandages que j'ai porté environ deux ou trois mois, et j'en été alors guéri d'une hernie très douloureuse. A présent à l'âge de 68 ans, je travaille sur ma ferme sans difficulté.
JAMES INLOW.
Fleming County, Kentucky. 10 fév—15,3ps

VENTE DE TERRAINS A APALACHICOLA, AJOURNÉE.

En conséquence des hostilités indiennes, la vente des lots de ville annoncée pour le 23 février dernier, est remise au mardi, 19 avril prochain.

Toute l'étendue de terres, connue sous le nom d'achat de Forbes, formant un total d'environ douze cent mille acres, situées dans la Floride centrale, avec et y compris la ville d'Apalachicola et les îles adjacentes dans le golfe du Mexique, ayant été confiées aux soussignés en qualité d'administrateurs, pour le compte des propriétaires:

Avis est donné par les présentes que, mardi, le 19 avril prochain, à 10 heures du matin, les directeurs de la Compagnie des terrains d'Apalachicola, exposeront en vente, à l'enchère, dans la ville d'Apalachicola, les lots de ville conformément à un plan certifié qui sera exposé au moment de la vente.

Les conditions de la vente sont: Un quart comptant; la balance en trois paiemens annuels portant intérêt, et lorsque les paiemens seront faits et que les garanties auront été fournies pour la balance, conformément aux instructions et pouvoirs accordés aux administrateurs, et aux stipulations de l'acte d'association, un titre de propriété en fief absolu sera délivré aux acquéreurs.

New York, 15 déc. 1835.

LOUIS McLANE,
CHS. AUG. DAVIS, } Administrat.
JOSEPH M. WHITE.

Les directeurs de la compagnie des terrains d'Apalachicola, s'en référant à l'annonce ci-dessus, offrent en vente de gré à gré, pour telles portions que les acquéreurs jugeront convenables, la terre connue sous le nom d'Achat de Forbes, située entre les rivières Apalachicola et St Mark, et s'étendant jusqu'à six milles de Tallahassee. Dans cette terre se trouvent quelques unes de portions de terre les meilleures du sud pour la culture du coton et du sucre, aussi de grands bois de pin et de chênes verts. Il est inutile, au reste, de décrire les terres dans tous leurs détails, parce que les acquéreurs examineront sans doute eux mêmes. Les titres de propriété sont les mêmes que pour les lots, dans Apalachicola.

La ville d'Apalachicola est située à l'embouchure de la rivière Apalachicola, sur le détroit de St. George, dans le golfe du Mexique. C'est le port de mer des rivières Chattahooche, Flint, Chipola, Apalachicola et leurs tributaires, faisant commerce d'échange avec les villes de Columbus et Irwington et avec les riches districts et fertiles plantations de Georgie, Alabama et Floride. Les exportations de coton, sucres de cannes, ont été en augmentant régulièrement pendant les trois dernières années; et on pense qu'elles excéderont cette année cinquante mille balles.

Deuze à quinze steamers trouvent toujours à s'employer sur les eaux de ces rivières, et il y peu de pays qui aient une meilleure perspective de prospérer dans l'agriculture et le commerce que ceux qui bordent les cours d'eau ci-dessus désignés.

Apalachicola n'a été fondée que depuis quelques années et ceux qui y ont établi leur résidence n'y possèdant aucune propriété foncière, ont tourné tous leurs efforts sur le commerce. Déjà des ventes de plus de 30 lots de ville ont été faites à des hommes résidans à Apalachicola, à Columbus, à New York, avec l'obligation d'élever sur leurs terrains des bâtimens à l'épreuve du feu. De vastes projets d'améliorations intérieures rendront bientôt cette ville aussi salubre qu'aucune de celles qui sont situées au sud de la Virginie

Le détroit du St. George est vaste, son ancrage, sur bon fonds de terre et sable, et parfaitement sûr et à l'abri de tous côtés des tempêtes de mer. Il a deux entrées, l'une par la passe de l'Est, pour bâtimens de 600 tonneaux, ayant 16 pieds d'eau à la barre, dans la saison des basses eaux, l'autre, la passe de l'Ouest, n'a que de 12 à 13 pieds d'eau à la barre, dans la même saison et admettant une petite classe de bâtiment de 350 tonneaux. Les navires qui calent 8 pieds d'eau, chargent à quai; ceux qui en calent 12 1-2 ou du port de 350 tonneaux et portent 1100 balles de coton, chargent à 3 miles de la ville, ceux enfin du port de 600 tonneaux, reçoivent leur cargaison à un mouillage très sûr, à environ 16 milles de la ville, dans le détroit.

S'adresser, par lettre, au sujet de ces terres, à MM. Thomas A. Baltzell, Peter Mitchel, John Carnochan, et Benjamin A. Putnam, aux bureaux de la compagnie des terrains d'Apalachicola, à Tallahassee ou Apalachicola; et à M. Benjamin Woolsey Rogers, 6 New York.

On peut voir des cartes lithographiques de la ville et des environs d'Apalachicola, aux endroits ci-après désignés:

A New York, au bureau des administrateurs, ou chez l'honorable Joseph M. White, à Washington, district de Colombie.	
A Charleston, Caroline du sud,	Rich. Carnochan.
Savannah, Georgie,	John P. Williamson.
Columbus, Georgie,	John Dillingham & Co.
Tallahassee, Floride,	Thomas Baltzell.
Apalachicola,	Hiram Nourse.
Nouvelle Orléans,	Abijah Fisk.
Mobile,	James Innerarity ou Charles E. Sherman.
Pensacola,	John Innerarity.
Macon, Georgie,	Philip Yonge & Sons.

29 fev-6ds, 6f, 1ps

15 Piastres de Récompense.—Parti marron de la conciergerie du railroad, le nègre JIM, âgé de 25 à 30, taille de 5 pieds 2 pouces, d'une faible complexion, marchant avec peine, voûté; il se fait passer pour libre et cherche habituellement de l'emploi sur les steamboats ou sur les goëlettes. Les capitaines sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui le logera à la geole ou le conduira à ladite boulangerie, au coin de Casacalvo et Champs Elysées. 24 fev-10

25 Piastres de Récompense seront données à celui qui arrêtera le nègre BERNARD, appartenant à la compagnie du desséchement, âge de 18 à 20 ans, taille de 5 pieds 4 pouces, fortement constitué, parlant français et anglais. A son départ, il avait les fers aux pieds; il a appartenu à M. Soulé et fut employé un an à la fonderie d'en bas. 24fev-8

INFIRMERIE FRANKLIN.

CETTE maison de Santé dans le faubourg Franklin, près le chemin à coulisses de Pontcha rtrain est en état de recevoir des malades des deux sexes, qui y seront soignés avec tous les soins possibles.

Les dames et messieurs peuvent occuper des appartemens séparés à l'entresol, avec garde-malades, au prix de $3 par jour. D'autres personnes peuvent être agréablement logées dans de vaste salles bien aérées ou bien chauffées suivant la saison.

Le docteur **Luzemberg** visite la maison deux ou trois fois par jour et le docteur **Lewis** en est le médecin sédentaire. 28 nov—37

CALLIGRAPHIE.

MESSRS. DOLBEAR & FRÈRES, rue de Chartres, no. 8, ont l'honneur d'informer les dames et messieurs qui désirent profiter de leurs leçons, qu'elles commenceront dès le premier avril, leur établissement étant fermé plutôt que de coutume. Le public en général peut profiter de ces leçons jusqu'au moment où chacun croira écrire assez bien. Les dames, si elles le préfèrent, peuvent recevoir chez elles des leçons particulières. Les personnes qui ne sont que peu de temps en ville, peuvent prendre plusieurs leçons par jour, pour compléter rapidement leur cours. Les leçons commencent à 7 heures A. M. et finissent à 10 heures P. M 22 fev

EXCHANGE ON HAVANA, sold by
feb 26 MATEO TIOL, 83 Bienville et rue de Chartres, no. 20.

Exchange—On New York, for sale by
feb 13 KOHN, DARON & Co.

Ventes à l'Encan.

PAR M. BARNETT, Senior.
Samedi 5 Mars 1836.

Il sera vendu à la bourse de Hewlett, une négresse bon sujet, nommée Myrthé, agée d'environ 25 ans; depuis son enfance dans le pays; parlant le Français et l'Anglais; une parfaite bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse; et une bonne servante de maison en général—Ensemble avec son fils, nommé Hilaire, un vaillant et joli garçon agé d'environ 4 ans.

Comme c'est pour terminer une affaire de succession la dite négresse et son fils seront vendus sans garanties, excepté les titres; les héritiers désirant n'avoir aucune espèce de difficulté.

Conditions: Comptant. 2 Mars.

PAR TRICOU DOMINGON ET CANONGE.

Il sera vendu le samedi 5 Mars 1836, à midi, à la bourse Hewlett, une maison située, rue des postes entre ce rues Moreau et Casa-Calva; mesurant 53 pieds 8 pouces de face, [mes. amér.] à la rue des Postes, sur 155 de profondeur, [mes. amér.] Cette maison est construite, briquettée entre poteaux; cuisine en planches Le tout, selon le plan qui sera exposé à la bourse le jour de la vente.

Conditions: au moment de la vente. 2 Mars.

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

Il sera vendu le samedi, 5 mars 1836, à midi, à la Bourse Hewlett, le nègre Horace, âgé de 16 ans, bon sujet, très intelligent, bon domestique de maison, garanti des vices et maladies prévus par la loi, il sait parler anglais et français et habitele pays depuis quatre ou cinq ans.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit en billets endossés et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé pardevant L. T. Caire, notaire public.

PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.

Il sera vendu le samedi, 5 mars, à midi, à la Bourse Hewlett, sans réserve: 100 terrains situés au faubourg Washington. Conditions, au moment de la vente. Les actes de vente pardevant Félix de Armas, notaire, aux frais des acquéreurs. 2 mars

PAR FERNANDEZ & WHITING.

Il sera vendu samedi prochain, 5 mars courant, à la Bourse Hewlett, à midi précis, pour cause de départ la négresse Virginie, âgée d'environ 45 ans, blanchisseuse, un peu couturière, domestique de maison, avec son fils Augustin, âgé de 12 à 13 ans, créole, actif et intelligent, ayant servi quelque tems dans une pharmacie, entièrement garantis des vices et maladies prévus par la loi, excepté la mère qui est sujette aux crises qui la prennent de tems à autre, mais qui ne l'empêchent pas de faire son ouvrage.

Conditions: moitié comptant, la balance à 6 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé pardevant W. Y. Lewis, 2 mars

PAR M. BARNETT, Sr.

Il sera vendu lundi prochain, 7 mars, à midi, à l'Arcade de Banks,

22 lots de terre, situés au faubourg Livaudais, conformément au plan qui sera déposé le jour de la vente.

Conditions—6, 12 et 18 mois, pour billets endossés à satisfaction et hypothèque.

Actes de vente pardevant C. Pollock, notaire, aux frais des acquéreurs. 2 mars

PAR M. BARNETT Sr

Il sera vendu lundi prochain, 7 mars à midi, à l'Arcade de Banks,

2 lots de terre, situés dans le faubourg Delord, désignés sous les nos. 1 et 2, sur un plan fait par C. F. Zimpel, le 28 février 1833, déposé dans l'étude de C Pollock, notaire.

Lot no. 1, mesurant 27 pieds 4 pouces 1 ligne de face à la rue des Dryades, entre les rues Triton et Calliope, sur 191 pieds, 9 pouces 6 lignes de profondeur.

Lot no. 2, a face au lot no. 1, mesurant 27 pieds de face à la rue des Dryades, sur 191 pieds de profondeur.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit, sur billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Actes de vente pardevant C. Pollock, notaire, aux frais des acquéreurs. 2 mars

PAR Jos. LECARPENTIER.

Il sera vendu le jeudi, 10 mars courant, à midi précis, à la Bourse de Hewlett,

10 beaux Terrains avantageusement situés au faubourg Jackson, étant placés à environ un ou deux lits du cours de la métairie et étant très élevés. Ces terrains font face aux rues Orléans et St. Pierre, entre celles Alexandre et Napoléon, lesquels mesure chacun 30 pieds de face aux susdites rues Orléans et St. Pierre, sur 143 pieds de profondeur.

Les conditions seront annoncées au moment de la vente.

Les actes de vente seront passés pardevant Jh. Cuvillier, not. public, aux frais des acquéreurs. 2 mars

PAR JOSEPH LECARPENTIER.

Il sera vendu, Vendredi prochain, 4 Mars 1836, à midi précis, à la bourse Hewlett:

La négresse Mary agée d'